

**Passage à la télévision tout numérique  
dans le Nord-Pas de Calais  
Dossier d'information Collectivités  
territoriales et SGARE**

Première étape, passage de CANAL+ à la diffusion  
tout numérique le 14 avril 2010

Passage au tout numérique des autres chaînes le  
7 Décembre 2010

Contacts France Télé Numérique  
Fayçal Daouadji  
Délégué aux relations institutionnelles  
Porte-parole  
[faycal.daouadji@tousaunumerique.fr](mailto:faycal.daouadji@tousaunumerique.fr)

Contact Canal +  
Olivier Zegna Rata  
Directeur des relations extérieures  
[olivier@zegnarata@canal-plus.com](mailto:olivier@zegnarata@canal-plus.com)  
Stéphanie Fraise  
[stephanie.fraise@canal-plus.com](mailto:stephanie.fraise@canal-plus.com)

## SOMMAIRE

Qu'est-ce-que le passage à la télé tout numérique?	3
Pourquoi passer à la télé tout numérique ?	4
Le Nord Pas de Calais, un passage en deux temps	5
Qui est concerné ?	6
Comment recevoir la télévision numérique ?	7
Combien coûte le passage à la télé tout numérique ?	8
Les aides prévues par la loi	9
Le dispositif d'information « tous au numérique » à destination des professionnels	10
Le dispositif d'information « tous au numérique » à destination du grand public	11
Le dispositif d'information mis en place par CANAL +	12
<hr/>	
Annexe 1 : Les principales questions pratiques	14
Annexe 2 : Les acteurs du passage au tout numérique	15
Annexe 3 : Informations à afficher	17

# Qu'est-ce-que le passage à la télé tout numérique ?

C'est le remplacement de la diffusion hertzienne analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, CANAL +, France 5/Arte et M6) par une diffusion hertzienne terrestre exclusivement numérique des chaînes reçues par l'antenne râteau ou par d'autres modes de réception (satellite, ADSL, câble, fibre).

Ce passage se fait progressivement en France, région par région de 2009 à fin 2011.

**Techniquement, c'est une modification du standard de diffusion...**



**...qui impacte tous les téléviseurs reliés à une antenne râteau.**

## **Bon à savoir !**

Il ne faut pas confondre les chaînes de la TNT et la technologie de diffusion TNT.

La TNT ou « télévision numérique terrestre » regroupe une série de chaînes diffusées en qualité numérique. On parle alors des chaînes de la TNT. Celles-ci sont accessibles à l'ensemble des foyers français, par l'antenne râteau, par le satellite, le câble, l'ADSL ou la fibre optique.

Mais la TNT c'est avant tout une technologie de diffusion de la télévision qui permet au téléspectateur de recevoir la télévision en qualité numérique.

# Pourquoi passer à la télé tout numérique ?

La diffusion numérique occupe beaucoup moins d'espace hertzien que la diffusion analogique. Cet espace hertzien libéré permet de généraliser, d'améliorer et de créer de nouveaux services.

## Les avantages du numérique

### Plus de chaînes

Jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites (TF1, France 2, France 3, CANAL +, France 5/Arte et M6 et 12 nouvelles chaînes nationales), des chaînes locales et plus encore en passant par des abonnements auprès des opérateurs commerciaux.



### Plus de qualité

Une meilleure qualité de réception, d'image et de son.  
L'amélioration de la couverture TNT

### Plus de services

La possibilité de recevoir la télévision Haute Définition  
Un guide d'information sur le programme en cours disponible sur la télévision

## Et après ?

### Plus d'offres

Le haut débit mobile pour accéder à internet sur tout le territoire  
La télévision mobile personnelle  
La Radio Numérique Terrestre

# En Nord-Pas de Calais, un passage en deux temps

## Ça commence avec CANAL + ....

le  
14 avril  
2010

Les téléspectateurs résidant dans le Nord Pas-de-Calais qui ne seront pas équipés pour la télévision numérique n'auront plus accès aux programmes en clair de CANAL +.

## Ça continue avec les autres chaînes ....

le  
7 décembre  
2010

Les téléspectateurs résidant dans le Nord Pas-de-Calais qui ne seront pas équipés pour la télévision numérique n'auront plus accès à aucune chaîne.

## Pourquoi ce passage anticipé de CANAL + ?

Le passage au tout numérique de la chaîne CANAL + se fait selon un calendrier spécifique lié à l'arrêt de sa licence de diffusion qui aura lieu le 6 décembre 2010.

## Qui est concerné ?

**Tous les postes de télévision recevant uniquement les 6 chaînes nationales et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure sont concernés.**

**Les foyers qui reçoivent aujourd'hui uniquement les 6 chaînes nationales** doivent s'équiper et adapter leurs postes pour continuer à recevoir les programmes de CANAL + en clair après le 14 avril 2010. Pour cela, ils peuvent faire l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT Intégrée, d'un lecteur DVD TNT Intégrée ou encore choisir un autre mode de réception tel que le câble, le satellite ou l'ADSL.

Chaque téléviseur de la maison doit être équipé pour recevoir le signal numérique hertzien.

**1 TELEVISEUR = 1 MODE DE RECEPTION TNT**

**13,4 % des foyers sont directement concernés dans le Nord-Pas de Calais**

Selon le dernier Observatoire de l'équipement des foyers pour la TV numérique du CSA\*, 13,4 % des foyers du Nord-Pas de Calais demeurent exclusivement dépendants de la réception hertzienne analogique.

**LE 14 AVRIL 2010,  
LES POSTES QUI NE SERONT PAS ADAPTÉS À LA TÉLÉVISION  
NUMÉRIQUE NE RECEVRONT PLUS LES PROGRAMMES EN CLAIR  
DE CANAL +**

---

\* Observatoire de l'équipement des foyers pour la TV numérique, deuxième semestre 2009

# Comment recevoir la télévision numérique ?

Pour recevoir la télévision numérique, il faut disposer d'un des modes de réception suivants : TNT par l'antenne râteau, câble, satellite ou ADSL. Mais avant de s'équiper, il convient de bien savoir ce dont on a vraiment besoin.

## Etape 1



Avant tout achat, il est nécessaire d'effectuer le **diagnostic** de son installation.

Le centre d'appel « tous au numérique » est à la disposition du public au **0970 818 818**. Des téléconseillers guident les téléspectateurs afin qu'ils puissent établir un premier diagnostic de leur installation.

## Etape 2

Pour les résidents d'un **immeuble** ou d'un lotissement doté d'une antenne râteau collective.

Avant de s'équiper, il est important de vérifier auprès du syndic ou du gestionnaire d'immeuble que l'antenne collective est compatible avec la réception des signaux numériques.

DANS TOUS LES CAS, S'INFORMER AVANT D'AGIR !

**0970 818 818**

du lundi au samedi de 8h00 à 21h00 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local).

**WWW.TOUSAUNUMERIQUE.FR**

# Combien coûte le passage au numérique ?

Le passage à la télé tout numérique ne doit pas se traduire par des coûts importants pour les foyers. Les chaînes gratuites de la TNT et les chaînes locales sont disponibles sans abonnement. Si le téléspectateur le souhaite, il lui est possible d'opter pour un plus grand nombre de chaînes ou d'autres services en choisissant une offre commerciale chez un opérateur. Le choix est offert et il est large. Il en est de même pour l'équipement.

**Il n'est pas nécessaire de changer de poste télé.** Il suffit d'avoir une prise péritel sur son poste de télévision pour pouvoir brancher un adaptateur TNT. Par ailleurs, tous les postes achetés après mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré.

Le tableau ci-dessus donne quelques exemples de prix d'équipement d'entrée de gamme et de services (prix TTC généralement constatés sur le marché, donnés à titre indicatif).

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Adaptateur TNT double tuner	de 50 à 100 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

\* Prix TTC donnés à titre indicatif

# Les aides prévues par la loi

**Tous les postes de télévision recevant uniquement les 6 chaînes nationales et éventuellement une chaîne locale par une antenne râteau ou intérieure sont concernés**

## La loi prévoit un fonds d'aide ...

Afin que toutes les personnes puissent avoir accès à la télévision numérique, la loi a prévu un fonds d'aide pour accompagner les foyers les moins favorisés.

► **Aide d'un montant de 25 euros maximum**, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL (pour les foyers exonérés de contribution à l'audiovisuel public et sous conditions de ressources )

► **Aide d'un montant de 120 euros maximum**, pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau (pour les foyers exonérés de contribution à l'audiovisuel public et sous conditions de ressources )

## Les modalités d'accès aux aides

Pour connaître les conditions d'attribution et pouvoir en bénéficier, les téléspectateurs sont invités à contacter le centre d'appel 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00).

**Les personnes concernées par ces aides doivent conserver les originaux des factures d'achat et les tickets de caisse car ils leur sont demandés pour tout remboursement.**

**Chacune de ces aides ne peut être attribuée qu'une seule fois par foyer.**

# Le dispositif d'information « tous au numérique » à destination du grand public

## 1 Le centre d'appel « tous au numérique »

Le centre d'appel constitue la porte d'entrée de l'ensemble des dispositifs et informations mis à disposition des téléspectateurs : calendrier, aide au diagnostic, aides financières, etc.



## 2 Le site internet « tous au numérique »

Les téléspectateurs peuvent retrouver toutes ces informations pratiques sur le site internet « tous au numérique ».



## 3 Des documents à destination du grand public

« Le guide du passage à la télé tout numérique » spécialement dédié au passage CANAL + dans le Nord-Pas de Calais, brochure détaillée et pédagogique de 8 pages, a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la région le 1<sup>er</sup> mars.

## 4 Les bandeaux déroulants sur les programmes en clair de CANAL +

Des bandeaux d'information défilent depuis le 14 février 2010 et jusqu'au 14 avril 2010 sur la chaîne CANAL + au moment de la diffusion des programmes en clair informant les téléspectateurs de l'arrêt définitif de la diffusion analogique de CANAL+.

## 5 La campagne médias

Les premières insertions publicitaires sont apparues en presse TV et dans la presse gratuite le 1<sup>er</sup> mars. La campagne, qui comprend aussi une vague de spots radio accompagnera les téléspectateurs jusqu'au 14 avril prochain.

# Le dispositif d'information « tous au numérique » à destination des professionnels

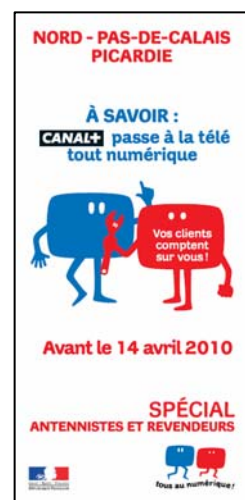
## 1 Des documents à destination des syndics, bailleurs et gestionnaires de collectifs

40 % des Français résident en habitat collectif. Il est essentiel que l'immeuble soit adapté à la réception numérique avant que les habitants équipent leur(s) installation(s) individuelle(s). Il est donc primordial d'informer en amont les syndics, bailleurs et gestionnaires collectifs. Le dispositif prévoit notamment un dépliant, « **L'essentiel à savoir** », destiné aux syndics, bailleurs, gestionnaires de collectifs, concernant l'habitat collectif.



## 2 Des outils à destination des professionnels

Les acteurs professionnels seront un relais essentiel vers l'ensemble de la population. Depuis plusieurs mois, le GIP France Télé Numérique travaille étroitement avec l'ensemble des organisations professionnelles pour préparer le passage à la télé tout numérique. Parmi les outils mis à la disposition des professionnels : une brochure, « **L'essentiel à savoir antennistes et revendeurs** » et la Charte des antennistes et revendeurs.



# Le dispositif d'information mis en place par CANAL +

## CANAL + informe et accompagne ses abonnés

CANAL + mène en parallèle des actions spécifiques auprès de ses abonnés analogiques, via des supports de communication habituels (appels, courriers, magazine des abonnés). La chaîne a par ailleurs mis en place deux outils d'information dédiés au passage au tout numérique.

### 1 Le centre de relation client

Son centre de relation client a par ailleurs créé une cellule de conseillers entièrement consacrée à ce sujet .

**0 891 39 40 00**

(0,23 €/mn depuis un poste fixe)

### 2 Un site internet

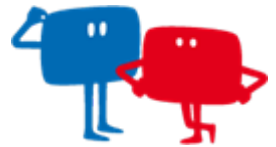
CANAL + a mis en place un site internet dédié au passage à la télévision tout numérique permettant aux abonnés ou à toute personne souhaitant s'abonner de connaître les solutions offertes par CANAL + pour passer au tout numérique.

[www.canalplusnumerique.com](http://www.canalplusnumerique.com)

# ANNEXES

# Annexe 1

## Les principales questions pratiques



### Suis-je concerné par le passage à la télé tout numérique ?

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau et que vous voyez défiler sur l'un de vos postes de télévision un bandeau d'information précisant que vous devez vous équiper lorsque vous regardez CANAL+ en clair, cela signifie que vous êtes concernés par le passage à la télévision tout numérique dans votre région. Contactez le centre d'appel 'tous au numérique'. Un télé conseiller vous guidera pour établir votre diagnostic.

### Faut-il changer son antenne râteau ?

Il n'est généralement pas nécessaire de changer son antenne râteau. Il se peut néanmoins que vous deviez faire contrôler votre installation. Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter le centre d'appel 'tous au numérique' pour être orienté vers un professionnel agréé.

### Faudra-t-il changer de poste de télévision ?

Dans la plupart des cas, vous pouvez garder votre poste de télévision actuel pour recevoir la télévision numérique. Tous les postes équipés d'une prise Pêritel (obligatoire depuis 1981) sont compatibles. Il suffit de brancher un adaptateur sur la prise Pêritel pour recevoir la télévision numérique et lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes le jour du passage.

### Faut-il acheter des équipements HD ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir des équipements HD pour recevoir la TNT. En revanche, pour recevoir en haute définition les chaînes gratuites diffusées en HD, il faut un équipement HD : téléviseur Full HD avec tuner TNT intégrée ou adaptateur HD si le téléviseur est HD Ready.

### Simple tuner et double tuner ?

Il existe des adaptateurs TNT double tuner. L'adaptateur double tuner permet de relier votre téléviseur et votre magnétoscope à la TNT. Il est donc utile si vous souhaitez continuer à enregistrer vos programmes avec votre magnétoscope VHS.

### Que faire de ma parabole analogique ?

Certains téléspectateurs reçoivent la télévision à 6 chaînes par une parabole. Ils peuvent dès aujourd'hui passer au tout numérique par cette même parabole. Il leur suffit de s'équiper d'un adaptateur numérique spécifique FRANSAT ou TANTSAT pour bénéficier, sans abonnement ni location de terminal, de l'ensemble des chaînes de la TNT.

## Annexe 2

# Les acteurs du passage au tout numérique

### Le Premier ministre

La politique de passage à la télévision tout numérique est placée sous l'autorité du Premier ministre. A cet effet, les orientations et la coordination des acteurs opérationnels sont sous la direction du Secrétariat d'état chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique ainsi que du Ministère de la Culture et de la Communication.

### Le C.S.N.

Le Comité Stratégique pour le Numérique, placé auprès du Premier ministre, a pour but d'organiser la généralisation de la télévision numérique sur tout le territoire français, et la réaffectation des fréquences libérées. Il a été créé le 4 mai 2006. En articulation avec la Direction générale des médias et des industries culturelles, il fut chargé de concevoir le schéma national de passage à la télé tout numérique, sur la base de la consultation publique menée par le CSA (24 juillet 2009).

Ce comité est composé :

- du Premier ministre, qui assure la présidence du comité,
- du Secrétariat d'Etat chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique, placé auprès de lui,
- du ministre en charge de la communication audiovisuelle,
- du ministre en charge des télécommunications,
- du ministre en charge de l'aménagement du territoire,
- de personnalités qualifiées.

Le comité associe à ses travaux les Présidents du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). Il est chargé d'apporter ses recommandations au Premier ministre afin de concevoir le schéma national de passage à la télé tout numérique.

### Le C.S.A.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est responsable de la planification des fréquences, ainsi que de la définition des modalités techniques et de la fixation des dates du passage au numérique.

C'est lui qui déterminera le calendrier du passage, qui aura lieu région par région, de février 2009 à novembre 2011 (dates légales).

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a adopté, lors de son assemblée plénière du mardi 10 juillet 2007, un schéma d'extension de la couverture de la Télévision Numérique Terrestre pour les chaînes analogiques "historiques" entre 2008 et 2011.

Ce schéma de la couverture du territoire par la Télévision Numérique Terrestre doit être validé par une planification des fréquences. Il s'agit de vérifier que les fréquences utilisées pour le numérique hertzien ne rentreront pas en conflit entre elles, ni avec d'autres usages (téléphonie mobile, radios, services de secours, etc.).

Ce schéma permet d'atteindre l'objectif fixé par la loi d'une couverture de 95 % de la population métropolitaine à la fin 2011, tout en garantissant un minimum de 91 % de la population pour chaque département.

## Annexe 2

# Les acteurs du passage au tout numérique

### France Télé Numérique

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public dont les membres sont l'Etat et les chaînes historiques (l'Etat à 50 %, France Télévisions à 15 %, TF1 à 10 %, CANAL + à 10 %, M6 à 10 %, Arte France à 5 %).

C'est un organisme public créé pour accompagner les Français vers le passage à la télé tout numérique. France Télé Numérique a pour mission d'informer le téléspectateur, de lui expliquer les procédures, de l'assister techniquement, de mettre en œuvre le fonds d'aide et d'en assurer la gestion. Il anime ainsi la campagne d'information « **tous au numérique !** ».

France Télé Numérique a une mission de service public d'information. Il respecte le principe de neutralité technologique et commerciale.

### Les six premières chaînes nationales

TF1, France 2, France 3, CANAL +, France 5/Arte et M6 sont en charge de la mise en œuvre et du financement des réseaux de diffusion nécessaire à la couverture hertzienne numérique du territoire. Elles financent 50 % des actions de communication et d'information régionales.

#### **Le Comité Consultatif : une instance de dialogue régulière avec toutes les parties prenantes du passage à la télé tout numérique**

Le passage à la télé tout numérique s'appuie sur de nombreux acteurs : élus locaux, représentants des consommateurs, opérateurs, éditeurs de chaînes, revendeurs d'électronique grand public, industriels, antennistes, gestionnaires d'immeubles, bailleurs sociaux etc.

Pour associer l'ensemble de ces parties prenantes à son action d'information et d'aide, France Télé Numérique a créé une instance de dialogue régulière avec elles : le Comité Consultatif.

Le Comité se réunit deux fois par an à l'invitation de FTN. La dernière réunion s'est déroulée le 17 février 2010 au CSA.

# L'information publique sur le passage à la télévision tout numérique

## Un centre d'appel, et un site internet

**0 970 818 818**

(prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)



Le centre d'appel constitue la porte d'entrée de l'ensemble des dispositifs et informations mis à disposition des téléspectateurs : calendrier, aide au diagnostic, aides financières, etc.

Par ailleurs, un site internet pour trouver toutes les informations pratiques sur le passage à la télévision tout numérique : [www.tousaunumérique.fr](http://www.tousaunumérique.fr).

## CANAL+ informe et accompagne ses abonnés

CANAL+ mène en parallèle des actions spécifiques auprès de ses abonnés analogiques, via des supports de communication habituels (appels, courriers, magazine des abonnés, site internet dédié : [www.canalplusnumerique.fr](http://www.canalplusnumerique.fr)).

Son centre de la relation clients, a par ailleurs créé une cellule de conseillers entièrement consacrés à ce sujet.

**0 891 39 40 00**

(0,23 €/mn depuis un poste fixe)

# La charte antenniste / revendeurs / distributeurs

## Une charte de confiance « tous au numérique »

France Télé Numérique a élaboré avec les antennistes, revendeurs et distributeurs une charte nationale de bonne conduite.

Les professionnels signataires s'engageront à guider les téléspectateurs en fonction de leur besoin, à fournir les explications nécessaires et à proposer des produits et des services de qualité à des prix compétitifs.

La liste des signataires de la Charte sera mise à jour sur le site internet [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) et disponible sur demande auprès du centre d'appel.

Les foyers pourront consulter cette liste et se renseigner avant de contacter un professionnel. Ils reconnaîtront aisément les signataires de la charte grâce au **logo manifestant l'agrément de France Télé Numérique**.



Seuls les professionnels signataires  
pourront utiliser le label  
« Professionnel Agréé » ci-dessus